

EXIT LA « SAGEP » fin février prochain

Les habitants de la Polynésie (*encore*) Française ont pu prendre connaissance, dans les journaux télévisés du Mardi 24 janvier 2012, de la confirmation de la fin (*annoncée précédemment au 31 décembre 2011*) de la SAGEP pour la fin du mois de février 2012, et la confirmation de la reprise des missions de celle-ci par l'O.P.H. (à moins que ce soit (on ne sait jamais...) par une nouvelle S.E.M. inspirée de FARE DE France, de triste mémoire : dissoute *in bonis in extremis* avant dépôt de bilan, les réalisations qu'elle avait pu entreprendre étant déjà « refilés » comme cadeau empoisonné à l'O.P.H.).

Ils ont pu – ainsi bien sûr que le personnel de la SAGEP – apprécier une fois de plus le souverain mépris dans lequel les tient le gouvernement en place, lequel, pour obtenir l'aumône de l'équipe de prévaricateurs au pouvoir en France métropolitaine, a déjà très largement entamé les stocks de vaseline existants dans le Pays...

Ils pourront en avoir une illustration supplémentaire à la lecture de la lettre ci-après, adressée par mail à M. le ministre Louis FÉBAULT (*Ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières*) et déposée en original à ses bureaux contre récépissé. Depuis maintenant quatre mois (à 3 jours près), personne, ni lui-même, ni quelqu'un de son ministère n'a daigné apporter la moindre réponse, même négative.

Quand on voit la façon dont l'O.P.H. gère son parc immobilier, intervient en dépit du bon sens le plus élémentaire sur le patrimoine qui lui a été ou devrait lui être confié dans un avenir proche, ou plutôt n'intervient pas..., il y a du souci à se faire pour l'avenir.

Quand on sait qu'actuellement, et ce depuis le commencement de la réalisation du lotissement Punavai Nui, le statut juridique des infrastructures du Domaine PUNAVAI NUI dans son ensemble relève du plus parfait flou artistique (voire de la fantaisie du promoteur et des autorités des années 1994 à 2004), et si, partant, la réfection et l'entretien des voies et réseaux, la création d'un réseau partiel d'eaux usées ne peut pour l'heure, résulter que de l'action conjointe de la SAGEP et de l'ASLPN (Association Syndicale libre des propriétaires du Lotissement Punavai Nui), point n'est besoin d'être voyant extra-lucide pour comprendre que dans un ou deux ans, on se pourra se déplacer qu'en 4X4 dans ce domaine et le réseau d'eau sera redevenu naturellement (par défaut d'entretien et de réparation) ce qu'il a toujours été : une passoire...

Comment les autorités territoriales en place peuvent-elles avoir l'audace de faire montre d'une telle surdité et d'une telle cécité ?

lorsque l'on sait que ce lotissement a été réalisé par les consorts AMOUYAL au plus bas coût, en employant les matériaux les moins chers au détriment d'une qualité minimale, lorsque les exutoires d'eaux pluviales sont pour la plupart inexistantes et que celles-ci en sont réduites à se frayer un passage entre les enrochements de deux lots contigus, lorsque l'on sait que ce nombre quasi-infinitésimal de malfaçons (que l'on découvre un peu plus chaque jour) existait lorsque la conformité du lotissement fut délivrée et sa réception prononcée, que celles-ci existaient toujours lors du rachat dudit lotissement au promoteur par les autorités territoriales (qui ont alors dû fermer les yeux... ou regarder d'un autre côté...).

Il est vrai que toutes ces constatations s'apparentent à l'enfoncement de portes ouvertes...

Si malgré tout, elles peuvent contribuer à remettre en mémoire de tous les habitants et électeurs du fenua (sans distinction de couleur ni d'appartenance ethnique) les turpitudes passées et présentes des autorités politiques qui ont sévi dans le Pays au cours des 20 dernières années *et dont la plupart des casseurs et incendiaires de septembre 1995 (et pas des moindres) sévissent encore à la tête de ce territoire*, cet article n'aura peut-être pas été tout à fait vain...

Cela étant, les méthodes musclées ne sont pas l'apanage de certains (*loups devenus aujourd'hui plus ou moins vieux agneaux ronchons*), et peut-être que le labour en profondeur par quelques bonnes âmes (à trouver) du golf Olivier BRÉAUD d'Atimaono pourrait pallier dans une certaine mesure la vacuité de la justice et l'incompétence ô combien manifeste des autorités administratives, tant de l'État que du Pays, et remettrait les pendules à l'heure en attendant les prochaines élections des conseillers territoriaux, comme d'ailleurs la réduction de leur rémunération au SMIG (+ frais dûment justifiés et au barème étatique...).

Serge PERRIN

Président de l'A.S.L.P.N.



Punaauia, le 27 septembre 2011

Le Président

à

Monsieur Louis FRÉBAULT

Ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme de la Polynésie Française.

Chrono n° : 074/2011/PR_ASLPN/M.A.A._L.FREBAULT

N/Réf : SMP25092011

V/Réf :

Objet : Situation du lotissement PUNAVAI NUI, dans l'absolu, mais également du fait de la fin annoncée de la SAGEP
P.J. : 6 (fichiers «.pdf »)

Monsieur le Ministre,

J'ai lu avec intérêt dans la presse locale que vous porteriez, au prochain comité opérationnel et de pilotage du contrat de projet, la proposition d'inscrire une ligne budgétaire pour la sécurisation de première urgence des lotissements O.P.H., avec une dotation pour 2011 de 200 millions et une enveloppe annuelle d'un milliard en 2012 et 2013.

C'est là une annonce louable que tout un chacun apprécie sans nul doute, mais les habitants du lotissement Punavai Nui (*dont l'emprise des voies et des espaces communs, ainsi que les réseaux sont toujours propriété de la Polynésie Française, affectés pour leur gestion à la SAGEP*) ne peuvent, quant à eux, que s'interroger sur l'ostracisme dont ils semblent faire l'objet de la part du Pays.

En effet, comme vous le savez (les divers media s'en étant largement fait l'écho à l'époque), le 5 janvier 2010, deux rochers se détachaient de la partie haute du talus situé dans le prolongement de la voie Y, et déviant de la servitude technique située en bout des voies Y, W et V, venaient fracasser la maison d'habitation construite sur le lot 177 situé au fond de la voie V, le plus gros des deux - d'un poids estimé à environ 5 tonnes - terminant sa course dans la rivière après avoir rebondi sur la voie principale, détériorant encore, au passage la chaussée.

Au cas d'espèce, il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais on a néanmoins frôlé la catastrophe : le rocher qui a éventré la maison est passé à 80 cm du propriétaire, M. Julien LEMAIRE, qui, par chance, était seul dans son salon, sa compagne et ses deux enfants étant en ville au moment du sinistre.

Deux réunions eurent lieu à la SAGEP, le labo TP commettant un rapport relativement neutre qui mettait cependant l'accent sur la nécessité d'effectuer, dans les meilleurs délais, la sécurisation des deux rochers demeurant suspendus on ne sait comment dans la pente.

... / ...

Association syndicale libre régie par la loi du 21 juin 1865 (promulguée au J.O.P.F. du 16 juin 1988)

B.P. 380285 - TAMANU - 98718 PUNAAUIA

Banque de Tahiti : 12239 00007 80522501000 44

SOCREDO : 17469 00003 20202940000 39

Président du Conseil syndical ("syndicat") de l'ASLPN : 77.03.24 (Serge PERRIN, lot 110, voie R) serge.perrin@mail.pf

Vice-Président : Gilles OSMONT (77.32.46)

Trésorier : Joël JEGOU (72.47.15)

**A défaut, Contact ASLPN d'urgence :
73.52.83 (Jean-Louis)**

Site internet : <http://www.aslpunavainui.pf>

Depuis lors, indépendamment de l'instance pendante devant le tribunal civil qui vise à déterminer la responsabilité des parties, des conjoints AMOUYAL ou du Pays (SAGEP en tant qu'affectataire du Domaine PUNAVAI NUI), et d'arrêtés municipaux entachés d'erreurs de rédaction et, de ce fait, sans valeur juridique, rien n'a été entrepris par qui que ce soit, tant pour sécuriser la zone concernée par les chutes du 5 janvier 2010 que d'autres sites du lotissement - apparus comme pourvus de rochers analogues - lors du débroussaillage des grands talus (celui-ci effectué par l'association et à ses frais, alors qu'elle n'en retire aucune utilité).

Indépendamment de la recherche des responsabilités et de l'allocation de dommages-intérêts aux propriétaires sinistrés, le danger perdure - et pas seulement dans la zone qui a connu les événements du 5 janvier 2010 - ainsi que le journal « La Dépêche » l'a encore rappelé il y a quelques mois, sans que cela n'émeuve quelque autorité que ce soit.

J'avais demandé, par un courrier du 25 novembre 2010 (dont vous trouverez, avec ses annexes) copie ci-jointe, expédié par mail à la SAGEP (notre interlocuteur a priori puisqu'affectataire du Domaine PUNAVAI NUI en vertu de la convention de mandat qu'elle a signé avec le Pays) l'organisation d'une réunion avec les services intéressés, le Président du Pays et le Maire de PUNAAUIA, pour qu'une étude d'ensemble puisse être faite et que des solutions soient ensuite entreprises par les pouvoirs publics pour la sécurisation des terrains et talus présentant un danger réel et certain.

Ce courrier transmis également pour information et suite à donner au Service de l'Urbanisme, à la Direction de l'Environnement, à la Direction de la Santé, à celle de l'Équipement, à M. Gaston TONG SANG (alors président du gouvernement de la Polynésie Française), au Maire de PUNAAUIA, et au Directeur de la Protection Civile du Haut-Commissariat de la République, ne rencontra aucun écho.

Tout au plus, je reçus un accusé de réception automatique des destinataires, à l'exception du Directeur de l'Environnement alors fraîchement nommé (lequel eut la courtoisie d'accuser réception de façon « formelle ») et du Haut-Commissariat qui effectua la transmission à l'Administrateur des Iles du Vent, lequel devait effectuer des démarches, demeurées sans résultat à ma connaissance, auprès des autorités territoriales.

Il est bien clair, ainsi que vous pourrez vous en convaincre facilement à l'examen des photos prises à diverses dates de l'année 2010, que des accidents analogues à celui qui a eu lieu à PIRAE peuvent se produire à tout moment (que l'on soit confronté à de fortes pluies ou à une longue période de sécheresse, si j'en crois l'analyse de ces phénomènes faites par le B.R.G.M.) dans cette zone (qui couvre les $\frac{2}{3}$ du lotissement Punavai Nui), initialement classée « zone de glissement de terrain » redevenue constructible au P.G.A. de 2004, par la magie du gouvernement qui demanda et obtint de la commune qu'aucune zone « Nrg » (zone de glissement de terrain) ne soit désormais mentionnée sur les plans.

Devant l'impéritie des pouvoirs publics et l'indifférence du procureur de la République, les propriétaires du lotissement PUNAVAI NUI en ont conclu qu'il faudrait probablement qu'il y ait un ou des morts pour que les choses bougent... C'est arrivé à PIRAE ... et cela peut encore se produire, notamment à Punavai Nui où l'on sait que le risque est latent, avec un aléa fort.

Je pense qu'il serait utile que nous puissions échanger ensemble, de vive voix, à ce sujet, sans qu'il y ait lieu pour l'instant, et à mon sens, d'organiser une « grand'messe » à ce sujet.

Par ailleurs, vous avez annoncé la cessation des fonctions de la SAGEP au 31 décembre 2011 et la reprise de ses missions par l'O.P.H., pour répondre aux préconisations du rapport BOLLIET.

Outre que ce rapport nous semble passablement déconnecté des réalités de la Polynésie Française (ses auteurs n'ayant manifestement qu'une vue de la Polynésie Française strictement comptable et financière et par voie de conséquence forcément superficielle), la liquidation d'institutions visant à la structuration du Pays ne laisse pas d'interroger, puisque, une fois les mesures d'incitation au départ à la retraite (voire la mise à la retraite d'office quand c'est possible) épuisées, il faudra bien procéder au reclassement des divers fonctionnaires et agents publics concernés. Au surplus, si certaines entités administratives font peut-être double emploi, il semble que, plus que l'inadaptation des structures institutionnelles, ce soit très souvent la qualité des personnels qui pose problème, leur manque de connaissances et de compétences, tant au niveau d'exécution qu'au niveau managérial....

Mais sans doute le gouvernement actuel a-t-il fait ses comptes et les indemnités de départ à la retraite et autres mesures incitatives sont – elles plus rentables que le maintien à terme de certaines structures existantes (qui, *réformées à la suite d'un audit à effectuer - concernant à la fois les missions, leurs modalités et délais d'exécution, l'analyse des process décisionnels internes, et la nécessaire vérification de l'adéquation entre compétences possédées par les personnels et les fonctions qu'ils exercent* -, paraissent pourtant encore aptes à servir à l'objet pour lequel elles furent créées.).

Cette question de principe étant de votre propre compétence et de celle du gouvernement, je ne m'étendrai pas plus avant sur la question.

Pour en revenir à des choses éminemment concrètes, et qui intéressent l'ASLPN au premier chef, la complexité de la gestion du Domaine PUNAVAI NUI, laquelle résulte à la fois des malfaçons commises par le lotisseur (les conjoints AMOUYAL) que l'on ne finit pas de découvrir..., de la rédaction « bâclée » des cahiers des charges et notamment de celui du Domaine, ... et plus généralement de l'indéniable « laxisme » avec lequel les entités dudit Domaine et particulièrement le lotissement dit résidentiel PUNAVAI NUI ont été autorisées et rachetées par le Territoire (appellation de l'époque), est telle que ladite gestion nous paraît devoir être effectuée (pour le compte du Pays) par un opérateur compétent, le plus au fait possible des problèmes du Domaine, tant pour ce qui est du foncier (empiètements réciproques avec les conjoints LEQUERRÉ et les conjoints AMOUYAL), que des infrastructures (savoir réseau d'adduction en eau potable, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, entretien des voies et de leurs abords, éclairage public) et des difficultés à recouvrer les charges (entretien et réparations desdites infrastructures) sur les usagers.

L'ASLPN, après une grande décennie pendant laquelle ses rapports avec la SETIL puis la SAGEP avaient été passablement difficiles voire parfois conflictuels de par les fins de non-recevoir opposées par les directeurs successifs de la SETIL puis de la SAGEP et leurs collaborateurs et l'impossibilité d'établir un semblant de dialogue, avait, depuis 2008, pu établir une relation de confiance avec la SAGEP et son dernier Directeur Général, M. Llewellyn TEMATAHOTOA.

A la différence de la situation « ante », la SAGEP et l'ASLPN pouvaient enfin se parler, échanger, et tenter de résoudre ensemble certains problèmes.

On nous dit que l'O.P.H. reprendrait les activités de la SAGEP.

Nous souhaiterions savoir dans quelles conditions s'effectuerait cette reprise, notamment en ce qui concerne le réseau d'eau, l'entretien des voiries, etc., étant souligné que l'O.P.H., avec lequel il ne fut jamais possible d'établir le moindre dialogue, n'arrive même pas à faire nettoyer les tas d'ordures jalonnant le côté « lotissement MTR » de la voie B (opération qu'a réalisée d'office et gratuitement l'ASLPN au mois de Juillet dernier).

Nous souhaiterions savoir de quels moyens coercitifs, exorbitants du droit commun, l'O.P.H. disposerait pour effectuer le recouvrement forcé des consommations d'eau des différentes entités du Domaine, ainsi que celui de la participation aux charges liées au passage sur les voies du lotissement (notamment) en ce qui concerne les immeubles du parc MARAVA.

Nous souhaiterions également avoir quelques assurances concernant le respect des stipulations par celui-ci des prescriptions des cahiers des charges (Pour exemple, le refus de Jacky TEFAATAU, il y a quelques années, de substituer au blanc cru interdit par le cahier des charges du Domaine une autre couleur plus adaptée à l'environnement, pour la toiture des deux immeubles O.P.H.).

Pour toutes ces questions, dont je ne brosse ici qu'un simple aperçu, je pense que là encore, une rencontre – rapide - s'impose si des changements drastiques doivent intervenir au 31 décembre, changements qui me paraissent devoir rencontrer un minimum de consensus de la part des propriétaires colotis que nous sommes et l'adhésion des autre entités du Domaine...

Je vous fais parvenir, en pièces jointes au présent courriel, pour votre information et, à toutes fins utiles, copie du courrier du 25 novembre 2010 (évoqué supra) et de ses annexes.

Enfin, je vous demande de bien vouloir me fixer rendez-vous par téléphone (42.34.94 ou 77.03.24) ou par e-mail (serge.perrin@mail.pf), au jour et à l'heure qui vous conviendra, afin que nous puissions nous entretenir du devenir du Domaine et plus particulièrement du lotissement PUNAVAI NUI, et de l'évolution à court et moyen terme à laquelle peuvent s'attendre les propriétaires colotis membres de l'A.S.L.P.N..

Je vous en remercie par avance, et vous assure, Monsieur le Ministre, de ma haute considération.



Serge PERRIN